

COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 juillet 2011

Convocation du : 27 juin 2011
Affichage du : 12 juillet 2011

PRESENTS : M. Jean LEGROS, Maire

Mmes MONNOT, BOLE, MM. CERCY, FAURE
M. PRECHEUR, Mme SEITZ, M. COLIN
Maires Adjoints

M. BUATOIS, Mmes FAVIER, PELLETIER, MM. VESSILLER, OUDELETTE,
Mmes FORMISYN, M. CARPINO, Mme VINCENT, M. GANDREY,
Mme ROBIN, MM. LAMBHEY, MM. STAUB, JANINET, KLEIN, BOSIO

Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

- Mme COLIN, Conseillère Municipale (a donné pouvoir à M. PRECHEUR)
- M. PLISSON, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à M. VESSILLER)
- M. BEY, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à M. JANINET)
- M. CLER, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à M. BOSIO)
- Mme CASTE, Conseillère Municipale
- M. MEULIEN, Conseiller Municipal

Mademoiselle MONNOT a été élue Secrétaire de Séance.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2011

M. Janinet fait une déclaration et demande à ce qu'elle soit notée au compte-rendu :

« Nous nous permettons d'attirer votre attention sur un fait qui nous a particulièrement choqué.

En effet, lors du bureau municipal du 31 mai dernier, vous nous aviez remis le dossier du conseil suivant, contenant différentes délibérations et notamment la numéro 12 « taxe locale sur la publicité extérieure », en nous précisant par ailleurs qu'une réunion publique avec les commerçants, sur ce thème, devait se tenir dans l'heure qui suivait.

Aucun conseiller d'opposition n'a été informé en amont de l'organisation de cette réunion. Est-ce une attitude démocratique ?

Par ailleurs, nous avons eu la surprise de constater que la délibération concernée avait disparue lors du conseil municipal. Elle a été retirée ! Ah bon... ! Une fois de plus nous sommes mis devant le fait accompli !

De plus, il était inopportun, voir illégal, d'après vous (cf conseil du 22 mars dernier) que tout ce qui se disait en bureau municipal devait rester confidentiel (or vous avez convoqué les commerçants sans nous en parler !).

Nous vous rappelons que le conseil municipal a été élu en son entier, que nous représentons, aussi, la population et que par conséquent, vous auriez du nous informer de la tenue de cette réunion publique et du retrait de la délibération.

Nous protestons vivement contre une telle attitude et de ce fait, nous ne voterons par le compte-rendu du conseil municipal. »

M. le Maire prend acte de la déclaration, dit qu'il comprend leur position mais ne voit pas pourquoi ils ne votent pas le compte-rendu, ils peuvent demander qu'une rectification soit apportée au compte-rendu.

Le Conseil Municipal,

Par 24 voix pour et 2 voix contre,

ADOPTÉ le compte-rendu de la séance ordinaire du 7 juin 2011.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif à la délégation donnée par le conseil municipal au maire

DECISIONS

- **2011/06** – Modification temporaire de la régie d'avances et de recettes de l'Espace Chanay
- **2011/07** – Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes et d'avance des gens du voyage
- **2011/08** – Espace Chanay – Tarifs camps Eté 2011 P.A.J. –
 - 50 € ⇒ QF compris entre 0 et 550
 - 100 € ⇒ QF compris entre 551 et 750
 - 150 € ⇒ QF supérieur à 751
- **2011/09** – Nomination d'un mandataire suppléant régie des salles
- **2011/10** – Modification temporaire de la régie d'avances et de recettes de l'Espace Chanay

MARCHES

Budget Principal

- **01/06/2011** – Travaux de voirie 2011 – EIFFAGE – 68 860.00 € TTC
- **06/06/2011** – Travaux école R. Dorey
 - Lot 6 – menuiseries – CARVALHO 13 702.38 € TTC
 - Lot 5 – serrurerie – VANOT 2 104.36 € TTC
 - Lot 4 – électricité – FATTIER 5 346.86 € TTC
 - Lot 3 – plomberie – THERMICONFORT 4 285.87 € TTC
 - Lot 2 – maçonnerie – FAIVRE 15 466.67 € TTC
 - Lot 1 – peinture – SAMAG 31 168.63 € TTC
- **16/06/2011** – Travaux maçonnerie WC publics –
chaufferie site Pas Fleury – ACE 71 4 544.80 € TTC
- **21/06/2011** – Achat d'un tracteur – TECHNI SERVICE 75 946.00 € TTC
- **21/06/2011** – Achat d'une faucheuse débroussaileuse –
TECHNI SERVICE 44 850.00 € TTC

- **22/06/2011** – réfection menuiseries ext du centre de loisirs –
MENUISERIE DIJONNAISE 25 632.32 € TTC
- **30/05/2011** – travaux voirie 2011 – EIFFAGE 123 122.22 € TTC

Budget industriel et commercial

- **22/06/2011**- réfection de la toiture ardoise de la féculerie –
DUFRAIGNE 96 071.30 € HT

REVALORISATION DE LOYERS

Le loyer du logement rive gauche est porté à 492.90 € par mois.

ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT

Suite au vol au centre social du 25 avril 2011, acceptation d'une indemnisation de 864.59 € pour un préjudice d'un montant de 933.26 €.

01 – ENQUETE PUBLIQUE relative à l'exploitation d'une unité de fabrication de résines époxy et polyester sur le territoire de la commune de Tournus par la société Valspar

L'usine Valspar est située en zone industrielle au sud de la commune de Tournus. Elle est classée SEVESO seuil bas. Le site est composé de deux unités : l'unité Packaging et l'unité Industrial.

Le projet soumis à enquête depuis le 20 juin et jusqu'au 20 juillet concerne l'unité Packaging, qui est spécialisée dans la fabrication de revêtements pour le conditionnement alimentaire (boîtes boissons), en utilisant un procédé d'époxydation. Le projet prévoit la mise en œuvre d'un nouveau procédé de fabrication de ces revêtements sur le site, le procédé d'estérification.

En effet, les revêtements de conditionnement alimentaires Valspar sont constitués aujourd'hui de résines époxydes contenant du Bisphénol A, produit actuellement remis en cause dans plusieurs pays (Etats-Unis, Canada et depuis peu, en Europe), Par principe de précaution et par volonté, Valspar souhaite mettre en œuvre des résines de nouvelle génération fabriquées à base de résines polyester issues de son programme de recherche et développement. Pour ce faire, le site doit se doter de nouvelles installations.

Le site de Tournus a été identifié par le groupe comme étant propice à cette nouvelle exploitation : situation stratégique au cœur de l'Europe, modernité des infrastructures de production (l'usine Packaging, construite en 1992, est la plus moderne du groupe), doté d'un centre technique européen de recherche et développement, modèle en matière d'exigences environnementales et de sécurité.

La société Valspar a donc déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter propre à cette unité.

M. Legros donne des explications sur ce dossier :

« Voici les raisons pour lesquelles je vous demande un vote favorable :

-Valspar est l'un des 3 pôles industriels de Tournus (à côté de la métallurgie et de la plasturgie) auquel les tournusiens sont très attachés (le fondateur, Maurice Bouvet, est tournusien).

-Le projet est une nouvelle chance pour le site. En 2009, l'entreprise, alors fragilisée, licenciait 60 personnes. Il s'agit aujourd'hui non seulement de sauver le site mais encore de le développer, donc d'assurer son avenir : la Recherche-Développement de Valspar met au point un substitut au bisphénol A menacé d'être prochainement interdit, et c'est à Tournus que le produit nouveau sera fabriqué, ce qui occasionne de fortes perspectives de développement. Le choix de Tournus sauve ainsi le site : une société n'investit pas 20 millions d'euros (sans aucun soutien public) pour se retirer ensuite.

-Le dossier d'études préalable est très solide sur les conditions de sécurité. Le Préfet, qui signera les arrêtés, ne prendra aucun risque et la DREAL a posé des exigences très sévères et requis des études approfondies, toutes remplies. Moi même, maire de Tournus, je ne suis pas irresponsable et je soutiens ce projet parce que je suis convaincu des conditions maximales de sécurité, au vu du sérieux des dossiers et à la suite de plusieurs visites de l'usine qui m'ont beaucoup impressionné. J'ai pu me rendre compte que chez Valspar, on cultive une véritable culture de la sécurité. L'absence totale d'accident depuis plusieurs années en atteste.

-L'environnement n'est pas menacé plus qu'auparavant par le projet. Au contraire : dans le précédent POS les terrains environnants étaient classés en zone industrielle, ils sont maintenant classés au PLU en Nj (zone naturelle-jardins). Par ailleurs, le produit qui sera fabriqué remplacera un produit sur lequel pèsent des doutes sérieux.

La question de l'accroissement du trafic camions est largement prise en compte par l'aménagement d'une desserte nouvelle par le sud permettant un accès beaucoup plus direct à la N6 et donc moins dangereux

-Le site actuel est évidemment intransportable sur un autre lieu tournusien ni sur la zone intercommunale de Lacrost : outre le fait que l'investissement que cela nécessiterait est sans commune mesure avec l'extension envisagée, le site actuel bénéficie d'une autorisation Seveso seuil bas et l'on sait qu'une telle autorisation est très difficile à obtenir et tout-à-fait impossible dans les délais courts qui sont imposés à l'entreprise par l'évolution des marchés. C'est d'ailleurs parce que son site de Tournus bénéficiait de cette autorisation Seveso que Valspar l'a choisi pour sa nouvelle production.

La seule perspective de déménagement du site serait liée au refus de l'autorisation demandée et l'on sait qu'un autre site du groupe, concurrent de Tournus, Deeside au Royaume-Uni, attend impatiemment cette perspective : bien que moins bien placé géographiquement en Europe, il bénéficie d'une législation nationale plus souple et plus rapide. Dans ce cas, non seulement l'unité packaging partirait mais l'unité industrial serait également menacée à court terme car le groupe ne maintiendrait pas cette seule activité.

En conclusion, le projet présenté est triplement indispensable pour Tournus :

-il relance l'embauche à Tournus en créant 10 emplois (dans un premier temps) dans un contexte particulièrement tendu pour la ville : 218 demandeurs d'emplois en 2008, 386 aujourd'hui ;

-il sauve l'ensemble du site en pérennisant les 150 emplois actuellement restants ;

-par l'installation d'un laboratoire de Recherche-Développement de niveau européen, il dynamise l'image de la ville qui pourra ainsi valoriser un créneau qui jusque là représentait un point faible. »

M. Vessiller explique qu'il a consulté le dossier sur Internet et qu'il l'a trouvé complexe. Sur la question des emplois, il est noté la création de 10 emplois mais il n'a rien vu qui garantissait que les autres emplois soient conservés, il émet donc quelques craintes.

Sur les aspects environnementaux, la question du doublement du trafic poids lourds rue de la mainsonnette est inquiétante et le contournement de Tournus, projet coûteux, ne lui semble pas réalisable dans un avenir immédiat. Pour lui, le site est trop petit et celui de Lacrost conviendrait mieux. Il s'abstiendra donc de voter sur ce dossier.

M. Legros objecte que toute la ZI des Joncs est concernée par le trafic des poids lourds et que la voie passant par le sud est impérative. Elle est à l'étude dans les services avec l'aide de l'Agence Technique Départementale et se fera dès que possible.

Mme Favier précise que Valspar n'a pas l'intention de changer de site. Si cela se faisait, ce serait pour le site anglais et non un autre site alentour.

M. Legros précise que les investissements à faire sont très lourds pour Valspar et que cela contribuera donc à la pérennisation du site.

M. Janinet apporte pour sa part le soutien complet du groupe à la position de M. le Maire.

M. Bosio explique que le projet est évidemment incontournable mais qu'ils s'abstiendront de voter. Il veut attirer l'attention sur l'imbrication entre industriel et résidentiel. Il pense qu'à l'avenir toute implantation industrielle devrait tenir compte de cet état de fait, le site de Lacrost étant plus approprié. Il veut préserver la qualité de vie et le développement du tourisme. Il fait remarquer que le site de type SEVESO provoque les inquiétudes des riverains et que les élus doivent être vigilants.

M. Legros objecte que le site n'est pas à créer, il existe déjà.

Le Conseil Municipal,

Par 22 voix pour et 5 abstentions

DONNE un avis favorable sur le projet présenté par VALSPAR pour la mise en œuvre d'un nouveau procédé d'estérification.

02 – ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL – Travaux d'entretien de biefs et travaux de protection de berge

Par arrêté préfectoral n°11-02246, en date du 5 mai, a été prescrit l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'intérêt général de travaux d'entretien de divers biefs et travaux de protection de berge sur la région de Cuisery (Abergement-de-Cuisery, Lacrost, Ormes, Simandre et Tournus). Cette enquête, au profit du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Cours d'eau du bassin versant de la région de Cuisery s'est déroulée du 14 juin au 1^{er} juillet 2011 inclus.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la Déclaration d'Intérêt Général de travaux d'entretien de divers biefs et travaux de protection de berge sur la région de Cuisery.

03 – CHARTE QUALITE pour l'implantation de systèmes photovoltaïque au sol dans le département de la Saône-et-Loire

Le développement du solaire photovoltaïque constitue un enjeu essentiel permettant de contribuer à la diversification énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre.

Néanmoins, ce type de projet peut parfois avoir des conséquences sur les milieux naturels comme sur les activités associées (agriculture, environnement, paysages etc.) et entraîner des conflits d'usages en tous genres ?

Aussi pour prévenir ce type de difficultés, la SAFER, la FDSEA, la Chambre d'Agriculture et le Département de Saône-et-Loire ont rédigé une charte qualité pour l'implantation de systèmes photovoltaïques au sol, qui, bien que n'ayant pas de valeur réglementaire, a valeur d'exemple pour tous les projets présentés. Les partenaires se réservent d'ailleurs le droit de contester certains projets qui seraient particulièrement incohérents avec les principes de cette charte, à savoir :

- En matière de choix du site, privilégier les terrains délaissés, pollués ou inexploitable pour d'autres usages, et éviter les terrains inclus dans une surface agricole utile,
- En matière de conduite du chantier, réaliser les aménagements dans la logique d'un chantier à faible nuisance.

Le projet de la société Element Power à l'Ormeteau, actuellement soumis à enquête publique, ayant fait l'objet d'un avis favorable par l'ensemble des partenaires signataires de la charte, cette dernière devra donc être prochainement signée par l'opérateur et le Maire de Tournus.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte qualité pour l'implantation de systèmes photovoltaïque au sol dans le département de la Saône-et-Loire.

04 - PARTICIPATION DEMANDEE AUX COMMUNES POUR LES ENFANTS SCOLARISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE TOURNUS

Par délibération en date du 6 juillet 2010, le Conseil Municipal a fixé la participation des communes aux frais de scolarité des enfants fréquentant les écoles publiques de Tournus à 726 € par élève pour l'année scolaire 2010/2011.

Vu l'article de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de porter le montant de la participation des communes aux frais de scolarité des enfants fréquentant les écoles publiques de Tournus à 786 €/élève pour l'année scolaire 2011/2012.

PRECISE que cette revalorisation est calculée de manière à rattraper progressivement jusqu'en 2012 le différentiel existant entre la participation actuelle et le coût réel de l'élève du secteur public calculé conformément à la réglementation.

05 – ESPACE CHANAY - Chantier Vacances Jeunes avec l'OPAC 71

Afin de fournir un support pédagogique à une action d'animation-prévention de l'Espace Chanay, centre social municipal, organisée au cours des vacances d'été 2011, l'OPAC de Saône-et-Loire nous a commandé de petites prestations d'entretien d'espaces collectifs au quartier des Sept Fontaines.

Il est prévu que du lundi 8 au vendredi 12 août 2011, douze jeunes, répartis en deux groupes (six les matins et six les après-midis), entretiennent les préaux et les porches des bâtiments E, H, I et J.

Ce chantier sera placé sous la responsabilité des animatrices du Pôle Animation Jeunesse de l'Espace Chanay.

En contrepartie des tâches effectuées, l'OPAC versera à la ville de Tournus la somme de 2 675.40 € représentant les bourses versées aux jeunes intervenants et le coût d'achat des produits et matériels.

A l'unanimité,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention Bourse vacances Jeunes 2011 » entre la municipalité de Tournus et l'OPAC de Saône-et-Loire.

06 – TARIFS DU CELLIER ET DU REFECTOIRE

Les tarifs de location des salles municipales ont été arrêtés début février 2011.

Dans le tableau tel qu'il a été arrêté, le tarif de location des deux salles, pour une personne hors Tournus, pour une exposition avec rentrée d'argent, est de 700 €, soit moins cher que pour une personne de Tournus (840 €). Ceci résulte sans nul doute d'une erreur matérielle, car pour une seule salle, le tarif de location pour une personne de Tournus est de 420 € et de 540 € pour une personne extérieure.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

FIXE le tarif de location des 2 salles (cellier et réfectoire), pour une personne extérieure à Tournus, pour une semaine, à 1.080 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 50.

Le Maire
Jean LEGROS

La Secrétaire de Séance
Monique MONNOT

